Monsieur Mangin chirurgien a chaalons, a envoyés a l'académie une observation sur un accouchemt. qu'il a terminé par le moyen du forceps.

Ce chirurgien dans l'exposé qu'il fait demontre qu'il y a eu necessité de se servir du forceps, et que par ~~ce secours~~ le moyen il a sauvé la mere, et l'enfant sans les blesser. Le cas dans lequel il s'en est servis n'offre rien de particulier, quand au succes de l'operation il sera toujours heureux lorsque cet instrumt. sera employés par des mains adroites. son utilité en plusieurs ~~...~~ cas me paroissant suffisamment prouvée, j'estime que l'académie ne peut joindre cette observation a celle qu'elle a sur ce sujet que pr faire nombre,

rapporté a l'açademie le 20 aoust 1787. Delaunalle

ARC 29
d. 2 n° 36

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE